



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLIERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : Wilfried POTEL pouvoir à Thomas BONNIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 17 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Lydia GUEHENNEUX

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Demande de subventions DETR / DSIL 2024
2. Investissements 2024
3. Tarifs 2024
4. Pontivy Communauté :
 - Modification des statuts
 - Pacte financier et fiscal de solidarité
5. Devis travaux
6. Morbihan Energies : étude ombrières parking
7. Informations et questions diverses

1. Demande de subventions DETR / DSIL 2024

La commune peut prétendre à des aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Il est proposé de déposer pour l'année 2024 une demande pour les projets suivants :

- Aménagement des espaces publics du cœur de bourg
- Rénovation énergétique de la médiathèque

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions pour ces projets.

2. Investissements 2024

Monsieur le Maire présente une projection des investissements 2024 :

INVESTISSEMENTS 2024	Montant HT
<u>Aménagements urbains</u>	
. Parking salle des sports / école	290 000,00 €
. Aménagement rue St Clair et Clifford	365 000,00 €
. Aménagement du cœur de bourg	650 000,00 €
Rénovation énergétique de l'espace culturel	275 000,00 €
Espace ex-caserne	305 000,00 €
Matériel service technique	25 000,00 €
Voirie	70 000,00 €
Etude aménagement parcelles du Lac	10 000,00 €
Divers équipements	30 000,00 €
Matériel salle multifonctions	5 000,00 €
Mobilier mairie	5 000,00 €
Réseau informatique et téléphonie	20 000,00 €
Toilettes cimetière	30 000,00 e
Signalétique chemin de mémoire	5 000,00 €
Pumptrack	120 000,00 €
Réfection des lavoirs du Passoué et de Locmalo	50 000,00 €
Eglise et bâtiments	30 000,00 €
Aménagement Résidence du Clos Neuf	180 000,00 €

3. Tarifs 2024

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, présente les tarifs des différents services communaux.

. **Tarifs applicables au 1^{er} février 2024 :**

Photocopies	
. Particulier	
Copie noir A4 recto	0,30 €
Copie couleur A4 recto	1,00 €
. Associations	
Copie noir A4 recto	0,10 €
Copie couleur A4 recto	0,50 €
Cimetière	
. Cavurne	
20 ans	500,00 €
30 ans	750,00 €
. Columbarium	
20 ans	500,00 €
30 ans	750,00 €

. Terrains cimetière (parcelle simple)	70,00 €
15 ans	100,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	
. Terrains cimetière (parcelle double ou multiple)	105,00 €
15 ans	150,00 €
30 ans	300,00 €
50 ans	
. Caveau	1 300,00 €
Caveau 2 places	1 750,00 €
Caveau 4 places	
. Jardin du souvenir	Gravure à la charge de la famille (cf règlement cimetière)
Conseil municipal des Jeunes	
Animations ou activités tarif 1	1,00 €
Animations ou activités tarif 2	2,00 €
Animations ou activités tarif 3	4,00 €
Animations ou activités tarif 4	5,00 €

. Tarifs des services périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2024 :

Restaurant scolaire	
Forfait enfant Réguinty	3,55 €
Occasionnel enfant Réguinty	4,55 €
Forfait enfant commune extérieure	3,80 €
Occasionnel enfant commune extérieure	4,90 €
Adulte	5,50 €
Garderie	
Le 1/4 d'heure par enfant	0,65 €
Ecole des sports	55,00 €
Activités culturelles	55,00 €
Aide aux devoirs	55,00 €
Anglais	55,00 €

. Tarifs des salles communales applicables au 1^{er} février 2024

Tarifs locations salles municipales	Association Réginoise	Particulier - Réginy	Association ou Particulier Extérieur
Salle 1 *			
Manifestation associative avec billetterie (fotos, bals, fest-noz, théâtre, spectacle ...) ou opération commerciale	100,00 € Gratuité une fois par an		
Manifestation associative à but non lucratif : réunion, assemblée générale, congrès, exposition, spectacle ou manifestation culturelle	Gratuit		
Repas (forfait une journée)		190,00 €	380,00 €
Repas (forfait deux journées)		280,00 €	560,00 €
Vin d'honneur	Gratuit	70,00 €	140,00 €
Utilisation vaisselle	Gratuit	0,30 €	0,60 €
Chauffage du 15/10 au 15/04, en plus de la location	70,00 € Gratuité une fois par an	70,00 €	140,00 €
Cauton	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Salle 2 *			
Vin d'honneur ou réunion	Gratuit	70,00 €	140,00 €
Cauton	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux 2024.

4. Pontivy Communauté

▪ **Modification des statuts**

Par délibération n°22-CC05.12.23, le conseil communautaire a approuvé les modifications des statuts, à savoir :

- Une actualisation des compétences, qu'il convient également de réorganiser et de répartir en deux groupes : compétences à titre obligatoire et compétences exercées, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Un transfert de la compétence fourrière animale aux 24 communes membres.
- Une mise à jour de la liste et des périmètres des parcs d'activités et voiries communautaires annexés aux statuts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Pontivy Communauté.

▪ **Pacte financier et fiscal de solidarité**

Le nouveau pacte fiscal et financier de solidarité dotant le territoire d'un cadre financier et fiscal rénové et lisible permettant à la communauté de communes de continuer à porter leurs projets a été adopté par le conseil communautaire le 5 décembre 2023.

L'élaboration de ce nouveau pacte financier et fiscal de solidarité repose sur l'établissement préalable d'un bilan financier et fiscal du territoire afin d'identifier les différents leviers d'action mobilisables pour la mise en œuvre du projet communautaire à venir.

Démarrés en mai 2022, les travaux se sont déroulés en plusieurs phases :

- Etape 1 : présentation de la démarche, des enjeux associés et des concepts utilisés.
- Etape 2 : production et partage d'un "diagnostic" financier et fiscal agrégeant la situation de la communauté et de ses communes membres.
- Etape 3 : élaboration de la stratégie financière communautaire et réflexion sur les outils du pacte.
- Dernière étape : approbation du présent pacte par le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres.

Objectif : maintenir une épargne nette minimale de 3M€ et un délai de désendettement inférieur à 7 ans.

Orientations :

1. Sécuriser la trajectoire financière : deux leviers internes à actionner
2. Maintenir la solidarité, la péréquation et le partage
3. Garantir le financement des compétences environnementales : la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI)
4. Garantir le financement des compétences environnementales : les déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le pacte financier et fiscal de solidarité.

5. Devis travaux

Monsieur Jean-Michel LETELLIER, présente les devis de travaux suivants :

- **Extension de l'éclairage public aux abords de l'école publique (de la rue Duringer à l'école) :**

Le montant prévisionnel des travaux est de 14 210 € HT avec une contribution de Morbihan Energies de 30% soit 4 263 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Effacement des réseaux rue Jean-Pierre Calloch**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 novembre, a acté ces travaux pour un montant de 23 609 € TTC. Suite à une erreur dans le coût du matériel utilisé, Morbihan Energies a modifié son estimation qui s'élève désormais à 59 300 € TTC avec une participation de Morbihan Energies de 6 544 €

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

- **Travaux abattage et élagage**

Il présente les devis sollicités pour divers travaux d'élagage et abattage :

- . Elagage des arbres du Presbytère (Chemin piétonnier allant de la mairie à la rue Laënnec)
- . Abattage du chêne de l'école
- . Enlèvement de la haie entre la propriété de M. Gilles Le Net et la salle des sports.

La proposition de la Sarl Manu Services est retenue pour un montant total de 3 300 € HT.

6. Morbihan Energies : étude ombrières parking

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par Morbihan Energies portant sur l'installation d'ombrières sur le parking de la salle des sports.

L'étude préconise une autoconsommation collective dont le principe est le partage de la production électrique entre les acteurs locaux.

La distance séparant les producteurs et consommateurs les plus éloignés n'excède pas 2 Kms.

Le projet peut être porté soit par la commune, soit par Morbihan Energies.

L'investissement est estimé à 253 400 € HT si la commune est maître d'ouvrage. Ce montant comprend la fourniture, la pose et le raccordement, les frais d'étude auquel il faut ajouter les frais de maintenance et les frais de gestion estimés respectivement à 85 200 € HT et 22 000 € HT.

Le bilan sur 20 années d'exploitation est donc de 360 600 € HT en dépenses et 410 800 € HT en recettes (autoconsommation et surplus de production).

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre les démarches liées à ce projet.

7. Informations et questions diverses – Tour de table

Sophie CAILLÈRE

- A reçu deux entreprises pour estimer les travaux de réfection des lavoirs du Passoué et de Locmalo.
- Les conventions de passage relatives au chemin de randonnée ont été déposées à Pontivy Communauté. Ce projet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 23 janvier.
- A rencontré ce jour Mme Claire TARTAMELLA, responsable patrimoine à Pontivy Communauté, pour le label Pays d'art et d'histoire.
- Remercie les bénévoles présents lors de l'animation Toutangran. Cette animation a rencontré un vif succès avec 1 387 entrées et un bénéfice de 3 000 €.
- L'espace culturel propose des animations dans le cadre des nuits de la lecture : création artistique et lectures en pyjama le 17 janvier et dictée adulte le 20 janvier.

Cédric JOSSO

- Informe des portes ouvertes du restaurant scolaire, du centre de loisirs et de l'espace jeunes le samedi 20 janvier de 10h à 12h.

Corine LAMOUR

- Propose de demander une participation financière aux frais électriques de 100 €/an aux

commerçants présents sur le marché hebdomadaire, à savoir Mme TRAN (spécialités vietnamiennes et asiatiques) et Mme PELLO (Crêpes et galettes).

- *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une convention de mise à disposition sera rédigée.*
- Suggère de louer le logement de l'ancienne boulangerie à Mme PELLO Nadine moyennant un loyer mensuel de 400 €. Par ailleurs, elle occupera à titre gracieux le rez-de chaussée (partie magasin) pour exercer son activité de fabrication et vente à emporter de crêpes et galettes.
 - *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Un bail de location sera établi.*
- Trophée Centre Morbihan :
Le club de foot St Clair sollicite l'ouverture d'une buvette au terrain de foot lors du Trophée Centre Morbihan.
 - *L'assemblée privilégie l'ouverture d'une buvette multi associations plutôt qu'une buvette qui ne serait bénéfique qu'à une seule association.*

Il sera demandé aux associations de nous communiquer le nombre de bénévoles présents lors de ce week-end sportif.

Chaque membre du conseil municipal devra également donner 5 noms de personnes bénévoles. L'implication de tous est importante pour faire de ce week-end une réussite.

Jean-Luc LE TARNEC

- Ecole publique : avenant négatif de 7 875,67 € HT pour le lot n°6 – menuiseries extérieures aluminium.
 - *Accord du Conseil Municipal*
- Lors de la tempête Ciaran, de nombreux arbres ont été déracinés ou cassés. Le service technique s'est chargé de les déblayer et de les stocker à l'ancienne déchetterie. Il est proposé de céder le bois à 20 € la stère aux agents demandeurs du service technique. Ils devront effectuer la coupe et le transport en dehors des horaires de travail et sans utilisation du matériel communal.
 - *Accord du Conseil Municipal*
- Le collectif de défense du Centre Hospitalier Centre Bretagne invite les élus et la population à participer à la manifestation du 20 janvier à 14h à Pontivy afin de défendre la nécessité de maintenir l'offre de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Le secrétaire de séance
Lydia GUEHENNEUX



Le Maire
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 26/02/2024.....

